

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à 20h30 à la Salle des fêtes d'Azerailles, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Bernard GENAY, Mmes Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSÉ, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Mmes Dominique ROBERT, Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN, Dominique ALISON.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : MM. Didier COLIN, M. Martial BANNEROT (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Christian GEX (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Christine L'HUILLIER (*pouvoir à Jacques DEWAELE*), MM. Philippe SCHAEFFER (*pouvoir à M Bruno MINUTIELLO*), Michel GRAVIER (*pouvoir à M. Joël DONATIN*), Serge DESCLE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Adeline COIGNUS, M. Hervé BERTRAND, Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M Christian FLAVENOT*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Stéphane DECUGIS (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Virginie GENOT (*pouvoir à Mme Valérie DIDIER*), M. Etienne MAIRE (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), MM. Gérard COINSMANN (*pouvoir à M. François GENAY*), Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Mme Audrey FINANCE.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Thierry BIET, Mme Christelle VIVOT, MM. Jean-Luc DEMANGE, Dominique GEORGE.

**RAPPORTEUR** : M. Benoît TALLOT.

### DÉLIBÉRATION N° 2023-239 : ASSAINISSEMENT - Régularisation de servitudes de tréfonds sur la commune de Lachapelle

Après vérification auprès des services des hypothèques, il s'est avéré l'absence de servitude de tréfonds pour des canalisations d'assainissement intercommunales sous une parcelle privée sur la commune de Lachapelle.

Dans le cadre d'un permis de construire, le propriétaire de cette parcelle prévoyait un agrandissement de son bâtiment au-dessus de la canalisation publique d'assainissement existante.

Conformément à la réglementation, en l'absence de servitude existante, la CCTLB se devait de dévoyer cette canalisation sur une distance de 34 ml.

Pour gagner du temps et solutionner sa problématique, le propriétaire s'est proposé de dévoyer cette conduite par ses propres moyens, tout en respectant les prescriptions de la CCTLB, ce que cette dernière a accepté.

Il convient donc de régulariser la situation en réalisant une servitude de tréfond. Compte tenu des travaux engagés, il est proposé d'indemniser le propriétaire à hauteur de 2 834.27 € TTC, correspondant au montant des matériaux mis en place par ce dernier.

La parcelle concernée est la suivante :

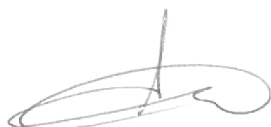
Commune	Section	Parcelle	Adresse terrain du	Nom prénom Propriétaire	Adresse propriétaire
Lachapelle	ZB	3	20 rue du Baccarat	M EBERLE Bryan	2 rue Pasteur – 54300 CROISMARE

*Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour la parcelle sise sur la commune de Lachapelle, comme listée ci-dessus,
- Autorise le Président à verser les indemnités correspondantes selon les montants sus mentionnés,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement 2023, nature 658.

Fait et délibéré à Azerailles, le 06 décembre 2023.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO  
2023.12.11 15:18:39 +0100  
Ref:20231208\_161604\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président